

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	10 (1922)
<b>Heft:</b>	136
<b>Artikel:</b>	Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale
<b>Autor:</b>	Leuch-Reineck, Annie
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-257349">https://doi.org/10.5169/seals-257349</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

prétexte ne pourrait en tout cas pas être invoqué quand voteraienr les femmes à notre frontière savoienne ou franc-comtoise, et c'est pourquoi les vœux que nous formons pour le succès suffragiste au Sénat ne sont pas complètement désintéressés !

\* \* \*

En Hongrie, les suffragistes manifestent de grandes craintes sur ce que leur apportera le nouveau projet de loi électorale. Il rétrograde, en effet, sur les dispositions plus démocratiques prises pour l'élection de l'Assemblée nationale, et restreint singulièrement l'exercice des droits politiques pour les femmes. Qu'on en juge; pour avoir droit de vote, celles-ci doivent : a) avoir 30 ans révolus, b) deux années de domicile, c) être citoyennes hongroises depuis dix ans au moins, d) être mère d'au moins deux enfants légitimes, ou pouvoir justifier de moyens d'existence, ou avoir reçu une instruction secondaire ou universitaire, ou encore avoir épousé un homme ayant reçu lui-même une instruction universitaire...

Comme démocratie, c'est charmant. Et ce qui l'est encore plus, c'est que les restrictions apportées à l'exercice du suffrage masculin sont beaucoup moins importantes. La limite d'âge est fixée à 24 ans, la limite d'instruction à l'examen de sortie de la 4<sup>me</sup> classe primaire. On ne réclame pas des futurs électeurs qu'ils aient des enfants légitimes, ou que leur femme ait des grades universitaires si eux-mêmes n'en ont point obtenu. Toujours deux poids et deux mesures. Si bien que, ce projet de loi, s'il est adopté, enlèverait le droit de vote à 763.000 femmes, sur 1.736.000 qui l'exercent actuellement.

Aux dernières nouvelles toutefois, il semblait que cette nouvelle loi électorale, qu'on disait avoir pour elle une écrasante majorité à l'Assemblée, avait perdu de sa faveur et de ses chances de succès. Nous le souhaitons de tout cœur.

\* \* \*

A Bâle, la question des maîtresses d'école mariées continue à émouvoir fortement les esprits, et nos amies féministes ont eu à soutenir des polémiques de presse souvent acerbes. L'Association des Institutrices bâloises a tenté une démarche suprême: le Grand Conseil ayant commis une irrégularité en bâclant en un seul débat la votation de cette loi d'exception, une pétition lui a été adressée pour lui demander de considérer la question en second débat, vu son importance. Ceci donnerait encore une chance d'intervention — bien faible, il est vrai. Au moment où nous écrivons ces lignes, la réponse du Grand Conseil se faisait encore attendre. Mais les Parlements consentent-ils plus que les individus à reconnaître qu'ils se sont trompés?...

E. Gd.

## Les Femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale.

Autant la session d'hiver avait été houleuse au début, autant les fêtes de Noël — ou peut-être aussi le fait d'entrer dans l'année où seront réélues les Chambres? — semblent avoir calmé les esprits.

Le Conseil National a discuté les finances de la Confédération, car le budget, qui n'avait pu être voté en décembre et qui était ainsi abandonné une fois de plus aux pleins pouvoirs du Conseil Fédéral, créait un état de choses anti-constitutionnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le budget des C. F. F. prévoit une légère baisse sur

les tarifs des voyageurs. On espère que le déficit sera ainsi couvert par une plus forte utilisation des trains, mais comme le commerce participe à la crise économique générale, la même argumentation ne vaut pas pour les marchandises qui resteront donc au même taux de transport.

Les 16 millions que l'on devrait économiser sur les allocations de traitements des employés fédéraux ont été réduits à 13 millions. Les subsides par enfant seront de 150 frs. (au lieu de 120 selon le projet du Conseil Fédéral) et il ne sera pas retranché plus de 300 frs. au total à un seul et même employé. Ces mesures sont du reste provisoires jusqu'à ce que la nouvelle loi sur les traitements des employés fédéraux fasse disparaître complètement les allocations de traitement et les remplace par un revenu fixe adapté au coût de la vie.

Le budget militaire déclanche la discussion habituelle, les socialistes refusant l'entrée en matière et M. Reinhard (Berne), demandant notamment une réduction des 81 millions prévus à 60 millions, ceci en faveur d'œuvres sociales. Deux autres propositions tendant à renvoyer le projet pour étude à la commission et à le reprendre à la session de printemps ont été aussi repoussées : celle de M. Enderli, demandant une réduction de ce budget à 55 millions, et celle de M. Gottret (Genève) qui est en même temps un partisan convaincu de la défense nationale, portant le budget à 70 millions. M. Gottret a fait remarquer que la baisse générale des prix devrait aussi se faire sentir quand il s'agit de dépenses militaires! Le chef du Département militaire, M. Scheurer, défend sa cause en peignant un tableau d'un pessimisme noir de la situation politique de l'Europe, qui ne permettrait pas selon lui de songer à un désarmement: aussi cette partie du budget a-t-elle été finalement adoptée par 88 voix contre 25. Si le résultat direct de la discussion n'a pas porté de fruits immédiats, nous croyons tout de même qu'on a pu se rendre compte en haut lieu que le peuple suisse en entier attend la réorganisation militaire qu'on lui promet pour un avenir très prochain, avec une forte réduction des dépenses pour l'armement, et que le point de vue militariste perd du terrain de plus en plus. A nous, femmes, de pousser l'opinion publique dans ce sens de toutes nos forces!

M. Ullmann (Thurgovie) a proposé aux membres du Conseil National de donner l'exemple de l'économie en se contentant d'une indemnité de 30 frs. au lieu de 35 frs. par jour. Comme la semaine parlementaire ne commence que le lundi soir et se termine le vendredi à 10 h., mais que le jeton de présence donne droit à 7 journées d'indemnités, il nous semble en effet que 210 francs peuvent suffire pour 4 à 5 journées de travail à Berne. A la votation, la proposition Ullmann est appuyée par 55 voix contre 55! Le président a fait pencher la balance pour la réduction. Voilà donc une économie de 100.000 frs. — ou même plus forte si la réduction des jetons a pour effet de faire tarir quelques sources d'éloquence!

Un succès dû, nous le croyons, assez directement au Congrès pour les intérêts féminins et à la pétition adressée à M. Chuard par M<sup>me</sup> Dr. Olivier au nom des femmes réunies à Berne, a été la votation d'une subvention fédérale d'un million de francs pour combattre la tuberculose. C'est peu, très peu, quand on se rend compte de ce que sont les besoins, mais c'est un précédent.

Le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur la loi Häberlin à l'exception de M. Sigg (Genève) et des députés tessinois, ces derniers s'abstenant de voter. La fameuse loi qui a fait couler tant d'encre et de paroles est donc adoptée au Palais Fédéral; mais un référendum se prépare et les 30.000 signatures qui la soumettront au vote du... peuple! seront vite rassemblées.

Notre Chambre Haute s'est encore prononcée pour l'entrée en matière sur l'arrêté fédéral concernant l'assurance-vieillesse et invalidité, et a chargé la commission d'étudier la possibilité d'instituer dès à présent une subvention annuelle de 10 millions pour soulager la misère des vieillards jusqu'au moment où l'assurance entrera en vigueur. Cette mesure avait été demandée par la Société suisse d'utilité publique et appuyée aussi par une pétition, au nom du Congrès de Berne, du Comité exécutif de celui-ci.

Enfin la Convention économique avec la France qui remplacera le traité des zones a été adoptée au Conseil des Etats par 26 voix contre 9. Le cordon douanier serait reporté à la frontière politique de la Suisse, mais les marchandises de provenance suisse entreront dans le territoire des zones sans droit d'entrée. La ratification définitive dépend donc encore du Conseil National et de la votation populaire.

Le comité central du parti radical suisse a pris position quant à la motion Abt, et propose au Conseil Fédéral de ne pas donner lieu à une prolongation générale du travail au delà de 48 heures par semaine, parce que pareille mesure ne serait pas justifiée aujourd'hui, mais d'user d'une certaine largeur quant aux autorisations à accorder à certaines industries dans une situation spéciale, à dépasser les prescriptions strictes de la loi sur les fabriques.

Annie LEUCH-REINECK.

## UNE EXPOSITION ANTIVÉNÉRIENNE

Après d'autres villes suisses, Genève a ces jours, au Palais électoral, une exposition antivénérienne, organisée par la Croix-Rouge.

Depuis la guerre, les maladies vénériennes ont pris une telle extension que les médecins, les sociologues et tous ceux qui en connaissent la gravité et le danger pour l'individu et pour la race, en sont effrayés.

Par tous les moyens, on cherche à arrêter le fléau et avant tout à instruire le public. Il faut que tous ceux qui ne connaissent pas ces terribles maladies et leurs conséquences sachent à

quelques dangers ils peuvent être exposés, et il est urgent que ceux qui en sont atteints et constituent un danger public se fassent soigner.

A cet effet, dans plusieurs pays, on institue des dispensaires où les malades sont soignés gratuitement. La Croix-Rouge genevoise vient d'en installer deux<sup>1</sup>.

Partout, on fait des conférences pour attirer l'attention du public; l'Exposition dont nous parlons fait mieux encore en montrant par des planches et des moulages tout d'abord les organes normaux de l'homme et de la femme, puis les altérations produites sur ceux-ci par les maladies vénériennes.

On voit tout d'abord les causes et les effets de la blenorragie, maladie infectieuse et essentiellement contagieuse, causée par un microbe, le gonocoque, et dont le principal symptôme est un écoulement purulent. Des planches expliquent le mode d'infection et la difficulté de se préserver du danger. La blenorragie est une maladie très répandue.

Viennent ensuite une série de planches représentant les organes qu'atteint la blenorragie, puis des moulages montrant les affections de l'œil infecté par le pus blenorragique. On voit une tête d'enfant atteint d'ophtalmie des nouveaux-nés, affection très grave, qui, si elle n'est pas soignée à temps, conduit à la cécité et constituait autrefois la majorité des aveugles-nés. Tout enfant naissant d'une mère blenorragique y est exposé. Une planche montre le traitement préventif qui consiste à instiller dans les yeux de l'enfant quelques gouttes de nitrate d'argent. Le traitement est effectué dans les Maternités indifféremment sur tous les nouveaux-nés.

La blenorragie est une maladie longue et difficile à guérir, elle est cause souvent chez la femme de stérilité. Elle peut occasionner également des rhumatismes très graves et des maladies de cœur.

Nous passons ensuite à la seconde maladie, à la terrible syphilis. Comme la blenorragie, la syphilis est une maladie infectieuse et par conséquent contagieuse. Des planches montrent le spirochète pâle, l'agent de la syphilis qui, si on ne le tue à temps, par un traitement approprié, envahit le sang et

<sup>1</sup> L'un pour la rive droite, à la rue des Corps-Saints, 10, l'autre pour la rive gauche, 7, rue des Eaux-Vives.

## VARIÉTÉ

### « Tout à l'Electricité »

*La vie moderne exige des machines modernes*, lisait-on sur le prospectus d'une buanderie électrique exposée, entre mille autres appareils de chauffage et de cuisson par l'électricité, dans les salles du Casino Municipal genevois.

C'est vrai. Mais la vie moderne n'exige-t-elle pas autre chose et mieux que des machines perfectionnées? et celles-ci ne risqueraient-elles pas de devenir des oreillers de paresse pour maîtresses de maison et domestiques, si le progrès que ces appareils réalisent dans le domaine pratique et matériel n'avait pas son correspondant dans le domaine spirituel et moral?

On voit bien, en effet, et avec une réelle satisfaction, l'économie de temps et de peine qu'entraînera l'emploi de tel ou tel appareil; mais voit-on aussi clairement ce qu'on fera des heures ainsi libérées?

Je m'imagine entendre tel mari, plus très jeune, et que n'éblouissent plus les reflets ardents des cuivres et des nickelés tout battant neufs: « Comment ma femme, qui n'a déjà que son ménage à faire, emploierait-elle son temps, si elle avait à sa disposition l'un ou l'autre de ces engins rapides? »

Passons sur le cliché tout masculin du seul ménage à faire, et voyons si le reste de la réflexion du mari ne pose pas un côté de la question qu'il est bon d'examiner.

Certaines femmes, c'est certain, gâcheront les heures devenues disponibles, en multipliant à plaisir les stations chez le couturier ou la modiste, en voltigeant de vernissages en récitals, de visites mondaines en conférences où le snobisme tient la place du désir de s'instruire; et les domestiques de ces dames-là gaspilleront à leur façon leurs heures de loisir nouvelles, en se délectant au cinéma ou à la lecture de quelque roman abracadabrant.

Mais toutes les femmes ne sont pas de cette qualité-là. J'ose même dire que, chez nous, l'immense majorité de la population féminine est tout autre.

Nous pouvons donc répondre de façon rassurante à la question que se posait, avec quelque angoisse, peut-être, le mari de tout à l'heure.

Nous fui montrerons, tout d'abord, les avantages qu'il y aurait pour lui-même à ce que sa femme ait à sa disposition des appareils perfectionnés. « Vous seriez sûr, lui dirons-nous, d'avoir, grâce au réchaud électrique, vos repas servis exactement à l'heure. Madame pourrait vous confectionner aussi souvent que vous le souhaiteriez de ces bonnes petites pâtisseries qui sont si longues à préparer que le temps lui manque souvent pour les faire. Vous seriez, en hiver, éclairé, réchauffé instantanément, grâce au bon tapis électrique qu'elle vous glisserait sous les pieds, et, en été, rafraîchi, réconforté par la délicieuse brise d'un ventilateur qui vous ferait oublier les ardeurs intolérables de la canicule. Plus de poussière dans les tapis ou sur votre bureau, un aspirateur faisant plus vite et mieux sa besogne que n'importe quelle ménagère. Et puis, vos chaussettes seraient toujours impeccablement raccordées, vos manchettes repassées à neuf, votre linge d'une blancheur éblouissante. Et puis encore, vous baigneriez dans une atmosphère de sérénité, de bonne humeur, la besogne de Madame étant bien allégée; or, là bonne humeur de la maîtresse de la maison est un véritable trésor.

« Après vous, les enfants bénéficieraient du plus de loisir de leur mère; elle aurait le temps de s'occuper d'eux, de les conduire à la promenade, de les accompagner à leurs leçons, de surveiller les devoirs qu'ils ont à faire à la maison, le soir. Les accrocs aux tabliers ou les accidents aux fonds de culottes sont très vite réparés avec une machine à coudre, à moteur électrique.

« Enfin, votre femme est intelligente; mieux encore, elle est bonne, et vous, vous n'êtes pas égoïste. Elle pourra donc, sans négliger ses